

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 septembre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

#### LE RÉGIME DE REVENU FAMILIAL GARANTI

DÉPÔT DE LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC AU PREMIER MINISTRE DU CANADA

[Français]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, en conformité du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer une lettre du premier ministre Bourassa ayant trait aux allocations familiales, ainsi que me l'a demandé hier l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

[Traduction]

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vu l'importance de cette lettre, la Chambre consentirait peut-être à la faire imprimer en appendice au hansard?

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

(Note de l'éditeur: Le texte de la lettre précitée figure en appendice, à la page 7859.)

\* \* \*

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ MINISTÉRIEL NIPPO-CANADIEN

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer une copie du communiqué conjoint présenté à la fin de la sixième réunion du comité ministériel nippo-canadien tenue à Toronto.

\* \* \*

### LES GRAINS

LE NON-VERSEMENT DES PAIEMENTS PRÉVUS PAR LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Elle a trait à une question de nature pressante. Comme le ministre des Finances (M. Benson) néglige constamment de remplir ses fonctions administratives en s'abstenant de verser à la Commission canadienne du blé

certaines sommes provenant du Fonds du revenu consolidé pour couvrir l'entreposage du blé, conformément aux dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé qui est encore en vigueur, une grave crise sévit. Il s'agit de millions de dollars qui appartiennent légitimement aux cultivateurs canadiens et devraient être maintenant distribués. Je propose donc, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams):

Que le Parlement autorise et ordonne à la Commission canadienne du blé de poursuivre le ministre des Finances pour avoir négligé de payer à ladite Commission pour chaque jour de la campagne de 1970-1971 et la partie écoulée de la campagne de 1971-1972 un montant correspondant à la proportion desdits stocks qui dépassait 178 millions de boisseaux de blé au début de la campagne, multiplié par le taux des frais fixe payés par la Commission à la fin de l'année précédente, comme l'exige la loi sur les réserves provisoires de blé, chapitre 2 des Statuts révisés du Canada de 1956.

**M. l'Orateur:** Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité; on ne peut donc présenter la motion.

\* \* \*

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DÉPÔT DES ENTENTES CONCLUES AVEC L'ALBERTA EN VERTU DU PROGRAMME ARDA

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer des exemplaires des ententes récemment signées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta, en vertu du programme ARDA.

\* \* \*

● (2.10 p.m.)

### AFFAIRES INDIENNES

LE RAPPORT STANBURY-FIELDS RELATIF AUX RÈGLEMENTS DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion et en expliquer brièvement la nécessité. Le 8 septembre, comme en fait foi le hansard, à la page 7619, la Chambre a adopté la motion suivante: